



CONVENTION LIRE ET FAIRE LIRE 2026-2027

Précisant les modalités d'intervention des lecteurs bénévoles

LES PARTENAIRES

Entre :

- ✓ **La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse service Petite Enfance**
Adresse : 315 avenue Saint Baldou - 84300 Cavaillon
Numéro de téléphone : 06.09.36.65.17
Représentée par son Président **M DAUDET Gérard**

- ✓ **La Ligue de l'Enseignement 84, coordinatrice départementale du dispositif « Lire et Faire Lire »**
5, rue Adrien Marcel CS 40163 84918 Avignon Cedex 9
Tél. 04.90.13.38.00
Représentée par sa Présidente, **Christiane SIRETA**

Est convenu ce qui suit :

Article 1. Objet

Afin de favoriser le plaisir de la lecture chez les enfants et la transmission de ce plaisir entre les générations, **la communauté d'agglomération Luberon Mont de Vaucluse** et la Ligue de l'Enseignement 84 s'associent autour d'un projet commun. Lire et Faire Lire est un programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles de plus de 50 ans. L'intervenant est tutoré par la coordinatrice d'éveil culturel madame RAMBAUD Véronique. Une fois sur les structures, le relais se fera avec les professionnels des structures.

Article 2. Les bénévoles

Les interventions des bénévoles sont régies par les chartes de Lire et Faire Lire National et la charte du service petite enfance de la Communauté d'Agglomération LMV : bénévoles et structures. **Les bénévoles identifiés et intervenant auprès des sites de la communauté d'agglomération Luberon Mont de Vaucluse sont des adhérents Lire et Faire Lire.**

Article 3. Engagements

3.1. La structure d'accueil, représentée par **M DAUDET Gérard** s'engage à :

- Favoriser la mise en place de Lire et Faire Lire sur son territoire/site dans des conditions optimales pour l'année 2025/2026.

3.2. Engagements de la Ligue de l'Enseignement 84.

En tant que coordinateur départemental, la Ligue de l'Enseignement 84 s'engage à :

- Travailler en concertation avec la structure d'accueil pour une mise en place et un développement optimal du dispositif.
- Former les lecteurs bénévoles aux actions de lecture sur le département.
- Gérer le suivi administratif de Lire et Faire Lire.
- Partager des outils de communication Lire et Faire Lire (*affiches, dépliants, ...*).

Article 4. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2026-2027.

Article 5. Assurances

Les bénévoles bénéficient d'une assurance complémentaire via **LA MAIF** en tant que bénévole Lire et Faire Lire.

Article 6. Report ou annulation d'une séance de lecture

Toute séance peut être reportée ou annulée, de manière exceptionnelle en appliquant la marche à suivre suivante : rédaction d'un mail adressé à la coordination Lire et Faire Lire ainsi qu'au référent de l'action sur l'établissement.

Si toutefois une crise sanitaire nationale arrivait, l'activité Lire et Faire Lire sera mise en pause jusqu'à nouvel ordre.

Article 7. Remplacements

Dans le cas de l'intervention de plusieurs lecteurs bénévoles sur la même structure, cette convention précise que les uns et les autres peuvent se remplacer en cas d'absence exceptionnelle.

Article 8. Droit à l'image

L'intervenant autorise expressément la communauté d'agglomération Luberon Mont de Vaucluse à réaliser, dans le cadre des activités prévues par la présente convention, des photographies et/ou vidéos susceptibles de représenter les intervenants. Ces images pourront être utilisées exclusivement à des fins de communication, d'information ou de valorisation des actions menées par la collectivité, sur ses supports internes et externes (rapports d'activité, site internet, publications institutionnelles, réseaux sociaux, presse locale).

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et ne pourra en aucun cas donner lieu à une exploitation commerciale.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de son consentement, qu'elle peut exercer à tout moment par demande écrite adressée à « petiteenfance.eveilculturel@c-lmv.fr ».

Article 9. Protection des données

L'intervenant reconnaît être informé que les informations recueillies par le Service Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse et La Ligue de l'Enseignement de VAUCLUSE font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et financière des partenaires accueillis aux seins des structures petite enfance. Les destinataires des données sont les services de LMV et le dispositif Lire et Faire Lire. Le service Petite Enfance et la Ligue de l'Enseignement 84 s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect du règlement général (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent et qu'il peut, également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

LE FONCTIONNEMENT

Date de la première action Lire et Faire Lire au sein de votre établissement :

.....

Date de mise en place du dispositif pour l'année 2026-2027 : / / 2026

--

Il a été décidé de mettre en place le dispositif suivant :

Indiquer ci-dessous tous les noms des bénévoles intervenant pour chaque structure :

Bénévoles :

Mme/M
Mme/M
Mme/M
Mme/M
Mme/M
Mme/M
Mme/M
Mme/M

Interviendront de 9h00 à 11h00 ou de 14h00 à 16h00 dans les multi-accueils et les micro-crèches suivantes :

- Multi-accueil **La Farandole** au 212, Avenue Raoul Fallereau – 84 300 CAVAILLON
- Multi-accueil **Repère des Galopins** au 168, Allée Romain Baud – 84 300 CAVAILLON
- Multi-accueil **Eugène Valentin** au 119, Avenue Elsa Triolet -84 300 CAVAILLON
- Multi-accueil **La Pépinière** au 25, Allée Romain Baud – 84 300 CAVAILLON
- Multi-accueil **Au fil du temps** au Place Maurice Bouchet – 84 300 CAVAILLON
- Multi-accueil **Les Petits Pas** au 39 chemin du Sarret – 84 220 CABRIERES D'AVIGNON
- Multi-accueil **Les Marmousets** au Chemin Saint-Anne – 84 440 ROBION
- Multi-accueil **Li Pitchounets** au Les Imberts – 84 220 GORDES
- Multi-accueil **François Ronot** au Les aires de Pallencs – 84 360 MERINDOL
- Multi-accueil **Li Pichots** au 169, rue des Santolines – 84 800 LAGNES
- Multi-accueil **Clé de Sol** au 1198, Avenue de la Canebière – 84 460 CHEVAL BLANC
- Multi-accueil **La Marelle** au 3, Rue Alphonse Daudet – 84 360 LAURIS
- Micro-crèche **Créange** au 191, Allée Roch Pape – 84 300 CAVAILLON
- Micro-crèche **La Combe** au 62, Chemin du Vallon de la Combe – 84 300 LES TAILLADES

Convention établie en 2 exemplaires,

A Avignon, Le 26 juin 2026

Monsieur DAUDET Gérard

Président de la communauté d'agglomération LMV

Christiane SIRETA

Présidente de la Ligue de l'Enseignement 84